



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Le Préfet

Évreux, le 4 juin 2019

Le préfet de l'Eure

à

**Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission départementale
de coopération intercommunale (CDCI)**

Mesdames et Messieurs les Sénateurs

Mesdames et Messieurs les Députés

OBJET : Réunion de la CDCI plénière du 14 juin 2019 – modification de l'ordre du jour

Par courrier du 10 mai 2019, je vous ai invité à participer à une réunion de la commission départementale de coopération intercommunale, **en formation plénière, le vendredi 14 juin 2019 à 15h00** à la préfecture de l'Eure (salle Claude Monet).

Je vous informe que l'ordre du jour fait l'objet d'une modification et sera le suivant :

- 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 19 novembre 2018 ;
- 2 – Élection d'un membre à la commission restreinte (collège des représentants des communes) ;
- 3 – Avis sur la fusion de la communauté d'agglomération Seine Eure et de la communauté de communes Eure Madrie Seine ;
- 4 – Avis sur la fusion du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Beuzeville et du syndicat d'adduction d'eau potable de Cormeilles, Lieuvain, Thiberville ;
- 5 – Point d'information sur le contentieux portant sur l'extension de la communauté de communes du Vexin Normand à deux communes de l'Oise (Boury-en-Vexin et Courcelles les Gisors).

Le dossier contenant la présentation des points inscrits à l'ordre du jour vous est adressé concomitamment à ce courrier.

Si ce n'est déjà fait, je vous remercie de bien vouloir confirmer votre présence auprès du secrétariat de la CDCI par téléphone (02.32.78.26.05) ou par courrier électronique (pref-drcl-intercommunalite@eure.gouv.fr) pour le 11 juin 2019 au plus tard.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, je vous rappelle que vous pouvez donner pouvoir écrit à un autre membre de la CDCI, à condition qu'il appartienne au même collège.

Thierry COUDERT